

Service PM
Réf agent LH

OBJET : INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION DES VEHICULES PLACE DU GENERAL LECLERC ET RUE DE L'HOTEL DE VILLE LE SAMEDI 24 JUIN 2023 DE 10H00 A 23H00.

LE MAIRE DE SANNOIS,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, articles L.2213-1 et L.2213-4,
Vu l'article R417-10 du Code de la Route en vigueur sur le stationnement gênant
Vu l'article R325-12 du Code de la route en vigueur et de la mise en fourrière,
Vu l'arrêté N° 2022/92 du 13 decembre 2022 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,
Considérant qu'afin d'assurer le bon déroulement de la « course cycliste », il y a lieu d'interdire le stationnement et la circulation des véhicules place du Général Leclerc et rue de l'Hotel de Ville.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules, seront interdits place du Général Leclerc et rue de l'Hotel de Ville le samedi 24 juin 2023 de 10h00 à 23h00 à l'occasion de la « Course Cycliste ».

ARTICLE 2 : Une signalisation sera mise en place et entretenue par les Services Technique de la Ville.

ARTICLE 3 : Tout stationnement de véhicule sera considéré comme gênant. Il pourra être procédé à l'enlèvement et à la mise en fourrière des véhicules définies par le Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire Chef de la circonscription d'Ermont.
- Madame la Major Responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la Police Municipale

Fait à SANNOIS le 24 Mai 2023
Pour le Maire et par délégation
Laurence TROUZIER-EVEQUE

Adjointe au Maire
En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,
Circulation, Stationnement et Transport
Affaires Juridiques
Conseillère Communautaire

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 du CGCT
publié le30..... Mai 2023.....

